

6/11
ANS

Vive la ville
SAINT-AVOLD



THÈME

CONCOURS DE DESSIN RÉPARER LA NATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE SAINT-AVOLD ORGANISE POUR LES JEUNES NABORIENS DE 6 À 11 ANS UN CONCOURS DE DESSIN SUR LE THÈME :
RÉPARER LA NATURE .

TU AS ENVIE DE PARTICIPER ?

Fais-nous parvenir ton dessin
avant le vendredi 7 mai 2021

2 CATÉGORIES : 6/8 ANS ET 9/11 ANS

UN JURY VOTERA POUR CHOISIR 10 FINALISTES DANS CHAQUE CATÉGORIE. LE PUBLIC SERA ENSUITE INVITÉ À VOTER LES LAURÉATS SUR LA PAGE FACEBOOK DU CMJ. LES LAURÉATS SERONT RÉCOMPENSÉS.



Règlement sur :

~ saint-avold.fr

~ la page Facebook CMJ Saint-Avold



REMISE DES PRIX LORS DE
LA JOURNÉE MONDIALE
DE L'ENVIRONNEMENT
LE SAMEDI 5 JUIN 2021
FOYER DU WENHECK À 11H

A savoir :

- Un seul dessin par participant.
- Le dessin doit être réalisé au format A4 sur support papier ou cartonné.
- Toutes les techniques de dessin sont admises (crayons, feutres, fusain, peinture, collage, ...).

Coupon de participation

Envoi ton dessin à la mairie avant le vendredi 7 mai inclus
ou dépose le en mairie ou dans les espaces jeunes de la ville entre le 3 et le 7 mai 2021 inclus *
Spécifie "Concours de dessin" sur l'enveloppe et joins-y ce coupon de participation complété.

NOM : _____ Prénom : _____

Age (cocher la case correspondante) : 6 7 8 9 10 11 ans

Adresse : _____

Coordonnées des parents : Tél. _____ Mail : _____

* Lieux et horaires de dépôt sur saint-avold.fr ou sur la page facebook CMJ Saint-Avold



Ville de Saint-Avold
**Règlement du concours de dessin
« Réparer la nature »**

• **Article 1 - Organisateur**

La Ville par l'intermédiaire du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) organise un concours de dessin sur le thème : **Réparer la nature.**

• **Article 2 - Objet du Concours de dessin**

Le concours de dessin est organisé dans le cadre de la journée de l'environnement initiée par l'ONU et célébrée tous les 5 juin. La date limite de réception des dessins est fixée au vendredi 7 mai 2021.

• **Article 3 - Condition de participation**

Le concours de dessin est ouvert aux enfants âgés de 6 à 11 ans inclus résidants à Saint-Avold.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin est autorisé par participant.

• **Article 4 – Thème**

Le thème du concours de dessin est « **Réparer la nature** ».

Les dessins ne respectant pas ce thème ne sont pas acceptés à concourir.

• **Article 5 – Format, technique et support**

Le dessin doit être réalisé au format A4 (21 x 29,7 cm).

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage...

Le dessin numérique n'est pas accepté.

Le dessin doit être réalisé sur un support papier ou cartonné en 2 dimensions. Les œuvres en volume ne sont pas acceptées.

• **Article 6 - Dépôt et envoi des dessins**

Les dessins peuvent être :

- déposés en mairie ou dans un des Espaces Jeunes de la ville du **lundi 3 mai 2021 au vendredi 7 mai 2021 inclus** aux horaires ci-après.

ou

- envoyés par courrier à la Mairie de Saint-Avold, 36 bld de Lorraine 57500 Saint-Avold jusqu'au vendredi 7 mai 2021 inclus cachet de la poste faisant foi.

Lieux et horaires de dépôt du 3 au 7 mai 2021 :

- **Mairie de Saint-Avold** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h

- **Espace Jeunes du Wenheck** (Foyer du Wenheck) du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

- **Espace Jeunes de la Carrière** (Maison Pour Tous) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Espace Jeunes du Faubourg** (Foyer du Faubourg) du lundi au vendredi de 9h à 12h
- **Espace Jeunes de Jeanne d'Arc** (Foyer de Jeanne d'Arc) du mercredi 5 mai (après-midi) au vendredi 7 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Espace Jeunes de Huchet** (Foyer de Huchet) du lundi 3 mai au mercredi 5 mai (midi) de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Un coupon de participation doit obligatoirement accompagner chaque dessin. Doivent y figurer le nom, le prénom, l'âge du participant ainsi que son adresse et un le numéro de téléphone et le mail du tuteur légal.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin doit être **remis sous enveloppe portant l'inscription « Concours de dessin »**

• **Article 7 – Catégories**

Les dessins reçus sont répartis dans 2 catégories :

- 1^{ère} catégorie: du CP au CE1 (6 à 8 ans)
- 2^{ème} catégorie : du CE2 au CM2 (9 à 11 ans)

Trois dessins seront désignés « vainqueur » dans chaque catégorie avec une 1^{ère} place, 2^{ème} place et 3^{ème} place.

• **Article 8 – Prix**

Les lauréats se verront remettre un prix pour une valeur totale de l'ensemble des lots des gagnants de 200 euros.

• **Article 9 - Sélection des lauréats**

La sélection des lauréats se fera en deux temps :

1/ Présélection de 10 dessins pour chaque catégorie par un jury.

Le jury est composé de membres du CMJ, d'élus de la Commission Démocratie participative de la Ville et d'un artiste et d'un acteur environnemental du territoire.

La présélection aura lieu entre le 10 et le 15 mai 2021.

Ce jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

2/ Vote en ligne du public :

Le public est invité à voter sur la page Facebook du CMJ pour les lauréats de chaque catégorie parmi les dessins présélectionnés. Le vote se fait sur la base de : *1 j'aime (like) = 1 vote pour*. Le vote en ligne est ouvert à partir du mercredi 19 mai 2021 à midi au mercredi 2 juin 2021 à midi.

Pour chaque catégorie, le participant dont le dessin totalise le plus de *j'aime* sera désigné vainqueur. Les participants dont le dessin totalise le plus de *j'aime* en second et troisième place seront respectivement désignés second et troisième lauréat.

Les lauréats seront avertis individuellement.

• **Article 10 – Remise des prix**

La remise des prix aura lieu le samedi 5 juin 2021 à 11h au Foyer du Wenheck.
Les lauréats s'engagent à être présent à la cérémonie de remise des prix.

• **Article 11 – Droit de reproduction et de diffusion**

La Ville de Saint-Avold est libre d'utiliser les dessins comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent la Ville à reproduire leur dessin pour toutes manifestations promotionnelles ou informatives liées au présent concours (y compris leur exposition ou publication) sur tout support et par tous procédés.

L'autorisation porte également sur une diffusion sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, journal municipal) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur le site de la ville de Saint-Avold, la page Facebook de la Ville et du CMJ et ce sans contrepartie financière.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la Ville de Saint-Avold.

• **Article 12– Restitution des dessins**

Les dessins ne seront pas restitués aux participants.

• **Article 13 – Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

• **Article 14 – Modification du règlement**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

6/11
ANS

Vive la ville
SAINT-AVOLD

Ville de Saint-Avold
CMJ
Centre Municipal des Jeunes
de 6 à 11 ans

THÈME

CONCOURS DE DESSIN RÉPARER LA NATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE
SAINT-AVOLD ORGANISE POUR LES
JEUNES NABORIENS DE 6 À 11 ANS UN
CONCOURS DE DESSIN SUR LE THÈME :
RÉPARER LA NATURE .

TU AS ENVIE DE PARTICIPER ?

**Fais-nous parvenir ton dessin
avant le vendredi 7 mai 2021**

2 CATÉGORIES : 6/8 ANS ET 9/11 ANS

UN JURY VOTERA POUR CHOISIR 10 FINALISTES DANS
CHAQUE CATÉGORIE. LE PUBLIC SERA ENSUITE INVITÉ
À VOTER LES LAURÉATS SUR LA
PAGE FACEBOOK DU CMJ.
LES LAURÉATS SERONT RÉCOMPENSÉS.



Règlement sur :

~ saint-avold.fr

~ la page Facebook CMJ Saint-Avold



REMISE DES PRIX LORS DE
LA JOURNÉE MONDIALE
DE L'ENVIRONNEMENT
LE SAMEDI 5 JUIN 2021
FOYER DU WENHECK À 11H

A savoir :

- Un seul dessin par participant.
- Le dessin doit être réalisé au format A4 sur support papier ou cartonné.
- Toutes les techniques de dessin sont admises (crayons, feutres, fusain, peinture, collage, ...).

Coupon de participation

Envoi ton dessin à la mairie avant le vendredi 7 mai inclus
ou dépose le en mairie ou dans les espaces jeunes de la ville entre le 3 et le 7 mai 2021 inclus *
Spécifie "Concours de dessin" sur l'enveloppe et joins-y ce coupon de participation complété.

NOM : _____ Prénom : _____

Age (cocher la case correspondante) : 6 7 8 9 10 11 ans

Adresse : _____

Coordonnées des parents : Tél. _____ Mail : _____

* Lieux et horaires de dépôt sur saint-avold.fr ou sur la page facebook CMJ Saint-Avold



Ville de Saint-Avold
**Règlement du concours de dessin
« Réparer la nature »**

• **Article 1 - Organisateur**

La Ville par l'intermédiaire du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) organise un concours de dessin sur le thème : **Réparer la nature.**

• **Article 2 - Objet du Concours de dessin**

Le concours de dessin est organisé dans le cadre de la journée de l'environnement initiée par l'ONU et célébrée tous les 5 juin. La date limite de réception des dessins est fixée au vendredi 7 mai 2021.

• **Article 3 - Condition de participation**

Le concours de dessin est ouvert aux enfants âgés de 6 à 11 ans inclus résidants à Saint-Avold.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin est autorisé par participant.

• **Article 4 – Thème**

Le thème du concours de dessin est « **Réparer la nature** ».

Les dessins ne respectant pas ce thème ne sont pas acceptés à concourir.

• **Article 5 – Format, technique et support**

Le dessin doit être réalisé au format A4 (21 x 29,7 cm).

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage...

Le dessin numérique n'est pas accepté.

Le dessin doit être réalisé sur un support papier ou cartonné en 2 dimensions. Les œuvres en volume ne sont pas acceptées.

• **Article 6 - Dépôt et envoi des dessins**

Les dessins peuvent être :

- déposés en mairie ou dans un des Espaces Jeunes de la ville du **lundi 3 mai 2021 au vendredi 7 mai 2021 inclus** aux horaires ci-après.

ou

- envoyés par courrier à la Mairie de Saint-Avold, 36 bld de Lorraine 57500 Saint-Avold jusqu'au vendredi 7 mai 2021 inclus cachet de la poste faisant foi.

Lieux et horaires de dépôt du 3 au 7 mai 2021 :

- **Mairie de Saint-Avold** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h

- **Espace Jeunes du Wenheck** (Foyer du Wenheck) du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

- **Espace Jeunes de la Carrière** (Maison Pour Tous) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Espace Jeunes du Faubourg** (Foyer du Faubourg) du lundi au vendredi de 9h à 12h
- **Espace Jeunes de Jeanne d'Arc** (Foyer de Jeanne d'Arc) du mercredi 5 mai (après-midi) au vendredi 7 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h
- **Espace Jeunes de Huchet** (Foyer de Huchet) du lundi 3 mai au mercredi 5 mai (midi) de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Un coupon de participation doit obligatoirement accompagner chaque dessin. Doivent y figurer le nom, le prénom, l'âge du participant ainsi que son adresse et un le numéro de téléphone et le mail du tuteur légal.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin doit être **remis sous enveloppe portant l'inscription « Concours de dessin »**

• **Article 7 – Catégories**

Les dessins reçus sont répartis dans 2 catégories :

- 1^{ère} catégorie: du CP au CE1 (6 à 8 ans)
- 2^{ème} catégorie : du CE2 au CM2 (9 à 11 ans)

Trois dessins seront désignés « vainqueur » dans chaque catégorie avec une 1^{ère} place, 2^{ème} place et 3^{ème} place.

• **Article 8 – Prix**

Les lauréats se verront remettre un prix pour une valeur totale de l'ensemble des lots des gagnants de 200 euros.

• **Article 9 - Sélection des lauréats**

La sélection des lauréats se fera en deux temps :

1/ Présélection de 10 dessins pour chaque catégorie par un jury.

Le jury est composé de membres du CMJ, d'élus de la Commission Démocratie participative de la Ville et d'un artiste et d'un acteur environnemental du territoire.

La présélection aura lieu entre le 10 et le 15 mai 2021.

Ce jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

2/ Vote en ligne du public :

Le public est invité à voter sur la page Facebook du CMJ pour les lauréats de chaque catégorie parmi les dessins présélectionnés. Le vote se fait sur la base de : *1 j'aime (like) = 1 vote pour*. Le vote en ligne est ouvert à partir du mercredi 19 mai 2021 à midi au mercredi 2 juin 2021 à midi.

Pour chaque catégorie, le participant dont le dessin totalise le plus de *j'aime* sera désigné vainqueur. Les participants dont le dessin totalise le plus de *j'aime* en second et troisième place seront respectivement désignés second et troisième lauréat.

Les lauréats seront avertis individuellement.

• **Article 10 – Remise des prix**

La remise des prix aura lieu le samedi 5 juin 2021 à 11h au Foyer du Wenheck.
Les lauréats s'engagent à être présent à la cérémonie de remise des prix.

• **Article 11 – Droit de reproduction et de diffusion**

La Ville de Saint-Avold est libre d'utiliser les dessins comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent la Ville à reproduire leur dessin pour toutes manifestations promotionnelles ou informatives liées au présent concours (y compris leur exposition ou publication) sur tout support et par tous procédés.

L'autorisation porte également sur une diffusion sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, journal municipal) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur le site de la ville de Saint-Avold, la page Facebook de la Ville et du CMJ et ce sans contrepartie financière.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la Ville de Saint-Avold.

• **Article 12– Restitution des dessins**

Les dessins ne seront pas restitués aux participants.

• **Article 13 – Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.

• **Article 14 – Modification du règlement**

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.